

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoint au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul
BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina
DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme
Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-
Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers
municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

DELIBERATION D15092022/10

8.8. Vente DOMIAL : modification du prix de vente

Le 8 juillet 2021 et le 9 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente des parcelles n°284 en section 1 et les parcelles 303 et 513/261 en section 15, à DOMIAL, en vue d'un projet de construction de logements destinés à de l'accession sociale à la propriété et à la location, dont la moitié sont équipés PMR, pour un montant total de 242 000 € HT.

Lors des superpositions des relevés cadastraux avec les relevés topographiques, il s'est avéré que la rue de la Quell avait dévié de son tracé cadastral et empiétait sur les parcelles du projet. Il est donc nécessaire

d'effectuer des travaux supplémentaires de réaménagement de la rue (voirie, assainissement et éclairage). Les devis relatifs à ce réaménagement font état d'un montant de travaux à 104 360€ HT. La commune et DOMIAL se sont mis d'accord pour une prise en charge partagée de ces surcoûts, soit 52 180€ HT pour chaque partie.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la vente des parcelles sus-nommées au prix total de 294 180 € HT

Considérant l'intérêt social et économique fort du projet d'aménagement de la rue de Quell afin d'élargir l'offre résidentielle sociale de la commune,

Vu l'avis des Domaines datant du 28 mai 2021 et du 30 août 2021,

Considérant que le prix de vente proposé ne contrevient pas à l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente des parcelles n°284 en section 1, d'une surface de 30,57 ares, des parcelles n°303 en section 15, d'une surface de 4,44 ares et 513/261 en section 15 d'une surface de 3.74 ares, à DOMIAL, soit un montant total de 294 180€ HT,

PRECISE que le nom du projet, retenu en commissions réunies du 6 septembre 2022, est : « lotissement de l'ancienne gare »,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

PRECISE que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Yann VILARDELL)

ADOPTÉE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



